

***VOTRE VEILLE
JURIDIQUE***



Mai 2022

**LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET
PATRIMONIALES DU 16 AU 22 MAI 2022**



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit. A blue banner is overlaid on the left side of the image.

Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Un cas vécu

- Dans le cadre de ses dépenses de recherche, pour laquelle elle demande à bénéficier du crédit d'impôt correspondant, une entreprise fait appel à un sous-traitant car elle ne dispose pas du matériel nécessaire à la réalisation de certains essais qu'elle souhaite mener.
- Des dépenses de sous-traitance qu'elle inclut dans sa demande pour le crédit d'impôt
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A raison. Lorsqu'une entreprise confie à un sous-traitant l'exécution de prestations nécessaires à la réalisation d'opérations de recherche qu'elle mène, les dépenses correspondantes peuvent être prises en compte pour le calcul de son crédit d'impôt



Investissements ultra-marins et réduction d'impôt

- Des précisions viennent d'être apportées concernant la réduction d'impôt sur les bénéfices, applicable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, qui profite aux entreprises qui réalisent certains investissements en Outre-mer. Au programme : fixation des plafonds de loyers, de ressources et définition de la notion de « véhicules strictement indispensables »

